

Bureau du 26 janvier 2004

Décision n° B-2004-2027

commune (s) : Saint Priest

objet : **Copropriétés types Beauséjour et Ermitage - Elaboration de projets de requalification architecturale - Autorisation de signer un marché pour une mission d'assistance**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 janvier 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1043 en date du 13 janvier 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics, pour l'attribution d'une mission d'assistance à l'élaboration de projets de requalification architecturale des copropriétés types Beauséjour et Ermitage à Saint Priest.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 12 décembre 2003, a classé première l'offre du groupement Humbert David-CET ingénierie pour un montant de 51 428 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu la décision du Bureau n° B-2003-1043 en date du 13 janvier 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 12 décembre 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour l'attribution d'une mission d'assistance à l'élaboration de projets de requalification architecturale des copropriétés types Beauséjour et Ermitage à Saint Priest et tous les actes contractuels s'y référant, avec le groupement Humbert David-CET ingénierie pour un montant de 51 428 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 617 300 - fonction 824 - opération 0117.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,